Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 038-200030658-20230522-2023_85-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/85 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 22 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 16 mai 2023
Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.
Suppléants avec voix délibérative : Marc Giraud
Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.
Pouvoirs : Patrick Martinello à Jérôme Fauconnier, Uta Ihle à Claude Didier, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Véronique Méneghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Fabienne Croze à Christian Roux.
Votants : 39 Pour : 39

OBJET : CONVENTION BIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE LES COMPAGNONS BATISSEURS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES 2023/2024 – ANNEXE 2023

La Communauté de communes du Trièves est engagée depuis plusieurs années dans la transition écologique au travers de plusieurs actions. Elle est notamment engagée depuis 2014 dans le programme « Territoire à énergie positive (TEPOS) », renforcée en 2015 par la démarche TEPOS-CV (TEPOS pour la Croissance Verte portée par le Ministère de l'écologie) où la rénovation énergétique des logements et du patrimoine public occupe une forte place. Ainsi, la CCT s'est lancé en 2014 dans la mise en place et l'animation d'une plateforme de rénovation qui a évolué en 2021 vers le Service Public de la Performance Energétique dans l'Habitat (SPPEH).
Afin de permettre la réalisation de rénovations énergétiques pour des ménages aux ressources modestes la CCT propose de mettre en place désormais un partenariat avec les Compagnons Bâtisseurs. Les Compagnons Bâtisseurs sont une association loi 1901 d'intérêt général qui lutte contre le mal logement tout en favorisant le « faire ensemble ». Les habitants sont accompagnés à la réalisation par eux-mêmes de leurs travaux, encadrés par un professionnel de l'Association et/ou un artisan partenaire qui transmet les gestes techniques et accompagne le ménage dans la résolution de diverses problématiques du quotidien pendant le temps du chantier.
Suite aux résultats probants de l'expérimentation financée en 2022 par le Département, il est donc proposé de réorienter une partie des moyens initialement alloués au SPPEH et de développer ainsi en Trièves plusieurs chantiers d'Auto Rénovation Accompagnée avec les Compagnons Bâtisseurs.
Il est proposé au conseil communautaire de valider cette convention 2023-2024. Cette convention, à hauteur de 15 300€ comprend :

- des animations pour faire connaître le dispositif et repérer des ménages intéressés,
- la réalisation d'une dizaine de visites à domicile,

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 038-200030658-20230522-2023_85-DE

- l'accompagnement de huit ménages - c'est-à-dire du suivi et [illegible] ménage dans son projet après la réalisation de la visite à domicile jusqu'à la réalisation du chantier en ARA si le projet aboutit.

<u>Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,</u>

- **AUTORISE** le Président la convention biannuelle 2023/2024 – annexe 2023 avec les Compagnons bâtisseurs et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 22 mai 2023
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 26/5/23 *et de sa publication le* 26/5/23